



## Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 2 décembre 2024 à la salle ACO

Début de la séance : 19h33

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

L'ordre du jour est le suivant.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09.09.2024
3. Mandat de fiduciaire pour le contrôle des comptes 2024-2025-2026
4. Budget de l'exercice 2025
5. Rapports des commissions
6. Informations du Conseil communal
7. Interpellations et questions

Pascal Gauthier propose de communiquer son rapport sur le budget et de traiter cet objet avant le point mandat fiduciaire pour le contrôle des comptes.

Personne ne présente d'objection, ainsi le point 3 et le point 4 sont intervertis.

Valérie Mercier signale qu'elle n'a pas reçu de questions ou de demandes d'intervention par écrit.

Comme Yvan Botteron est absent, l'assemblée nomme Elvina Huguenin-Dumittan pour le remplacer.

### 1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG) :	Conseil communal (CC) :	
Valérie Mercier, présidente Kevin Girardin Soren Heubi	Roger Faivre Michel Heubi Serge Vermot Pierre-André Vuillemez	Yvan Botteron Anne Laurence Quadranti
Sylvia Amez-Droz Pascal Gauthier Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Patrick Reymond Frédéric Simon-Vermot	Administratrice communale : Sarah Chapatte	
Total : 9 présents		

## 2. Procès-verbal de la séance du 09.09.2024

La parole n'est pas demandée.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 3. Budget de l'exercice 2025

Pascal Gauthier lit le rapport de la commission financière. Elle s'est réunie au complet, accompagnée de Serge Vermot (CC) et de Sarah Chapatte (administratrice communale), le 18 novembre 2024. Le budget 2025 présente peu de modifications significatives par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023, il est donc prudemment équilibré. Les montants importants sont communiqués par les services de l'Etat, les trois postes qui impactent le plus le budget sont la formation, la sécurité sociale et les transports. Le rapport met également en évidence quelques postes présentant des dépenses particulières. Les investissements concernent le chemin des Feuves et le PAL (Plan d'Aménagement Local). Rien de particulier n'a été relevé au niveau du plan financier. La commission a évoqué l'impôt foncier et n'est toujours pas favorable à son introduction. Elle approuve le renouvellement du mandat de trois ans avec la fiduciaire Brunner et Associés SA, organe de révision des comptes annuels communaux. La commission recommande l'adoption du budget.

Le rapport complet est joint en annexe.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 4. Mandat de fiduciaire pour le contrôle des comptes 2024-2025-2026

Il n'y a pas de question. Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 5. Rapport des commissions

**Commission financière.** Le rapport a été lu lors du point concernant le budget 2025.

**Commission des naturalisations et des agrégations.** Rien à signaler

**Commission de l'urbanisme.** Rien à signaler

**Commission des chemins.** Rien à signaler

**Commission du feu et de la salubrité publique.** Rien à signaler

**Commission intercommunale pour l'organisation de l'école.**

Sylvia Amez-Droz annonce que la commission s'est retrouvée à deux reprises. Les membres ont notamment comparé les frais de déplacements et ont réfléchi à une vision à long terme à propos de la scolarisation des enfants des trois communes.

Concernant l'enquête parascolaire qui a été discutée en septembre dernier, La Brévine va faire une enquête plus sérieuse parmi ses élèves, mais cela ne concernera pas les deux autres communes, car le coût serait trop élevé et il serait impossible de déplacer les élèves à midi.

Ils ont également exposé les frais scolaires des différentes communes et discuté de la répartition des classes pour les années à venir. Il a été proposé de partager les dépenses de scolarisation, car celles-ci ne sont pas identiques d'une commune à l'autre. La Chaux-du-Milieu notamment, qui doit payer le petit bus et son chauffeur, a des coûts plus élevés. Ils ont donc voulu envisager des répartitions, soit sur les frais de déplacements, soit sur les frais de scolarité, ou les deux partagés.

La seule vraie décision faite durant ces rencontres a été de prendre contact avec le GRIPPOL (Groupe régional de l'instruction publique politique) pour refaire la convention, qui n'est plus d'actualité car Les Brenets font désormais partie du Locle.

Pascal Gauthier demande si la convention concerne le Conseil Général, ou si elle est écrite par le Locle, qui la partage ensuite aux communes.

Frédéric Simon-Vermot lui répond qu'elle est écrite par des juristes. Le Locle a proposé cette convention afin que les communes puissent avoir un peu de pouvoir sur les écoles. Le Conseil Général ne se prononcera pas.

Serge Vermot ajoute que c'est une chance, Le Locle donne un droit de consultation et de parole pour défendre nos intérêts.

Pascal Gauthier dit qu'il s'agit d'une bonne chose que le GRIPPOL soit indépendant, car les trois communes n'arriveraient pas à trouver un terrain d'entente, que cela permettra peut-être d'apaiser les tensions. Il demande si les frais scolaires comprennent les frais de transports.

Frédéric Simon-Vermot annonce qu'il y a en réalité de la disparité dans les calculs. En effet, La Chaux-du-Milieu y a intégré le coût du petit bus, tandis que Le Cerneux n'a pas inclus les transports. De plus, La Chaux-du-Milieu a un grand bâtiment, et disperse donc les frais de conciergerie, de chauffage, etc. alors qu'elle a peu d'élèves. Ce qui augmente automatiquement sa facture.

Le rapport complet est joint en annexe.

**Conseil intercommunal du SEVAB.** Rien à signaler

## 6. Informations du Conseil communal

Roger Faivre transmet les dates des séances ordinaires 2025 du Conseil Général, qui seront le 16 juin pour les comptes et le 8 décembre pour le budget. Il annonce que le chemin du Prévoux-Sandoz se fera au printemps 2025 et que le projet des Feuves devrait commencer à voir le jour printemps 2026.

## 7. Interpellations et questions

Valérie Mercier rappelle les nombreuses interventions et questionnements de la part de Pascal Gauthier en septembre dernier, les réponses seront formulées aujourd'hui.

Valérie Mercier signale qu'elle s'est renseignée auprès du SEVAB sur les prix d'achat de l'eau au Locle. L'organisation les lui a transmis, mais lui a demandé qu'ils restent confidentiels. Mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Pascal Gauthier est surpris, car il pensait ces chiffres publics, il dit qu'il a confiance, mais qu'il voulait s'assurer que la commune ne payait pas plus cher que nécessaire. Il remercie tout de même la présidente pour la démarche.

Valérie Mercier passe la parole à Roger Faivre pour répondre aux autres questions. Il annonce qu'une convention entre les 3 communes et la société de tir règle les modalités d'utilisation du stand, elle peut être demandée à l'administration communale. Les programmes de tirs sont affichés chaque année, cela a été malheureusement oublié en 2024. Ils sont également disponibles sur le site de la société.

En ce qui concerne la ferme du Creux, les rapports à la suite des interventions ne sont pas remis aux communes et ne peuvent l'être qu'au propriétaire du bâtiment sinistré. Les dépenses occasionnées par un sinistre sont à la charge de la région. L'effectif des pompiers de la vallée s'élève à une trentaine de bénévoles.

Lors de la fête nationale, la commune prend à sa charge l'apéritif officiel, les feux d'artifices et les repas des invités. Cette année, elle a de plus apporté un soutien extraordinaire, car il y avait justement eu un déficit. Elle loue également ses locaux à un tarif préférentiel, finance les animations de la fête villageoise, entretient la cabane du Crêt malgré l'accord selon lequel la société devait s'en occuper.

En ce qui concerne le jardin du souvenir, il n'y a jusqu'à présent jamais eu de demande. Mais, en effet, les choses changent. La discussion a donc été ouverte avec les autres communes de la vallée et sera approfondie l'année prochaine.

Un apéro pour accueillir les nouveaux arrivants était organisé à l'époque, mais personne ne venait... Désormais, la commune leur remet des bouteilles de vin en guise de cadeau de bienvenue et les résidents en sont surpris et reconnaissants.

Pascal Gauthier déclare être déçu de la position du Conseil communal concernant la fête nationale. Il insiste sur la chance que représente cette société et répète qu'il n'est pas juste de laisser la charge à l'association. À son sens, il en est de la responsabilité de la commune, surtout que ses comptes sont favorables. Il revendique même une position mesquine de sa part face à un déficit de 1'800 francs.

Roger Faivre l'interrompt pour lui dire que ce sujet ressort du Conseil Communal.

Pascal Gauthier répète qu'il est simplement déçu. Il demande quel est le statut de la cabane du Crêt et comment vont être appréhendées ses réparations.

Pierre-André Vuillemez lui répond que le bâtiment a été légué par l'ADCP à la commune, la société devant s'occuper de son entretien. Cependant, au vu de l'état de la cabane, qui va s'effondrer dans quelques années si rien n'est fait, et des travaux qui l'attendent, l'ADCP s'est approchée du Conseil Communal. Un accord selon lequel l'ADCP, la Rockillarde et la Jeunesse payaient la moitié des charges et la commune l'autre moitié a été conclu. Cette dépense avait été passée au budget de 2024, mais les travaux n'ont pas encore commencé. Il y en a pour environ 15'000 francs au total, la commune prend donc en charge 7'500 francs. Comme le coût serait trop élevé si elle était entièrement refaite, tout ce qui est pourri sera enlevé et un mur en crépi rustique sera construit.

Pascal Gauthier annonce être satisfait de cette solution. Il rappelle ensuite qu'en septembre 2023, la commune écrivait au SAT (service de l'aménagement du territoire) pour signifier son désaccord concernant le projet de décharge des Etages. Il se demande s'il y a depuis eu du nouveau.

Le Conseil communal répond qu'il n'a pas de nouvelles.

Valérie Mercier conclut en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite les membres des deux conseils à rester pour un apéro. Elle passe la parole à Roger Faivre pour le mot de la fin.

Roger Faivre commence par souligner qu'il pense bien à la présidente du Conseil Communal, Anne-Laurence Quadranti, malade, et lui souhaite un prompt rétablissement. Il rappelle que le PAL (plan d'aménagement local) avance doucement, et que les travaux sur la route du Prévoux-Sandoz sont repoussés. Ces projets occuperont l'année 2025. Il relève la complexité des dossiers, déplore l'individualisme dont font preuve certains concitoyens, mais relève la bonne entente au sein du Conseil communal et sa motivation à travailler ensemble. Il remercie l'engagement du Conseil Général, de ses collègues et celui de Sarah Chapatte. Il souhaite de bonnes fêtes et du bonheur à chacun.

Valérie Mercier remercie encore tout le monde pour son dévouement.

Valérie Mercier lève la séance à 20h20

Le Cerneux-Péquignot, le 02.12.2024

La Présidente	Le Secrétaire
Valérie Mercier	Yvan Botteron